



## ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

Le Sénat a adopté la PPL Warsmann sur la simplification et l'amélioration du droit. Les sénateurs n'ont pas rétabli la disposition sur les Centres de formalités des entreprises (CFE) des Chambres de métiers et de l'artisanat, votée dans un premier temps par la commission des lois de l'Assemblée nationale, puis supprimée aux cours des débats en séance sur demande du gouvernement, qui prévoyait que les CFE des CMA soient, à titre expérimental, les seuls interlocuteurs des administrations vis-à-vis des entreprises artisanales. L'APCMA regrette vivement ce vote des parlementaires qui va à l'encontre de la simplification de la vie des entreprises artisanales. La commission mixte paritaire se tiendra le 6 avril.

Parallèlement, Jean-Luc Warsmann remettra prochainement son rapport sur la simplification des normes administratives pour les petites entreprises. Auditionnée, l'APCMA espère y retrouver ses principales propositions : l'indépendance du RSI vis-à-vis de l'URSSAF, l'application de l'« acte clair » qui permettrait l'application d'une loi votée, même en cas de retard prolongé du décret d'application, la facilitation des procédures d'embauches d'un apprenti par la désignation d'un interlocuteur unique, le renforcement du rôle des CFE par l'enregistrement des statuts en cas de constitution d'entreprises artisanales.

Dans cette lignée, les « assises sur la simplification » initiées par Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'Etat à l'artisanat se sont déroulées durant quatre mois avec vingt deux réunions en régions qui ont permis de rassembler les entrepreneurs, les chambres consulaires, dont les CMA, et les organisations professionnelles, afin de synthétiser les retours d'expérience. Les assises nationales qui ont été reportées du 21 avril au 29 avril déboucheront sur un rapport à partir duquel le ministre devrait faire des propositions.

### ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE 1

- Simplification du droit
- Proposition de loi sur l'urbanisme commercial
- Proposition de loi pour l'apprentissage
- Proposition de loi pour un modèle de traçabilité sociale
- Proposition de loi pour l'instauration d'un bouclier rural au service des territoires d'avenir
- Commissions sur les cartes bancaires
- Proposition de loi modifiant la "loi Bachelot" sur la réforme de l'hôpital
- Rapport sur la formation professionnelle tout au long de la vie
- Vacance des baux commerciaux
- Frédéric Lefebvre soutient les artisans

### ACTUALITÉ DES QUESTIONS 3

- Bernard Perrut, député UMP du Rhône

### INTERVIEW 4

- Nicole Bricq, sénateur socialiste de la Seine-et-Marne

#### Proposition de loi sur l'urbanisme commercial

Le Sénat a adopté deux amendements prévoyant la présence des CMA dans les observatoires régionaux d'aménagement commercial (ORAC) et qu'elles reçoivent des données de l'Observatoire National de l'Aménagement Commercial (ONAC). Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir que les règles d'urbanisme commerciales inscrites dans les SCOT soient opposables. L'APCMA espère encore une évolution du texte de façon que les règles inscrites dans les SCOT, s'appliquent aux territoires couverts par les PLU.

#### Proposition de loi sur l'apprentissage

La réforme de l'apprentissage annoncée dans un projet de loi sera finalement examinée au Parlement sous la forme d'une PPL portant le nom du député Cherpion (UMP - Vosges). Cette PPL devrait traiter du relèvement du contingent obligatoire d'apprentis de 3 % à 4 % dans les entreprises, d'une modulation de la taxe d'apprentissage et, pour deux employeurs saisonniers, de se partager un apprenti.

#### Proposition de loi pour un label de traçabilité sociale

La PPL du député Philippe Vigier (NC - Eure-et-Loir) et de plusieurs de ses collègues NC et UMP a pour objectif de faire reconnaître les entreprises qui prennent la peine de garantir le respect des normes sociales fondamentales, en instaurant un label « traçabilité sociale ».

#### Proposition de loi pour l'instauration d'un bouclier rural au service des territoires d'avenir

En séance publique comme en commission, l'Assemblée nationale a rejeté la PPL de Jean-Marc Ayrault et de plusieurs de ses collègues socialistes. Elle préconisait une nouvelle approche des banques avec des nouveaux moyens d'accès aux crédits pour les ménages ou petites entreprises artisanales, la création d'une caisse de mutualisation pour le chômage des artisans commerçants et professions indépendantes, la création une convention de commerce et d'artisan rural sur le modèle des contrats territoriaux d'exploitation.

**Commissions sur les cartes bancaires**

La PPL le député Hunault a déposé une PPL qui vise à interdire le refus de paiement par carte bancaire pour toute transaction supérieure à 75 € l'objectif étant de lutter contre la fraude fiscale. Rappelons que Christine Lagarde, ministre de l'économie, a confié à Françoise Branget, MM. Mallié et Debré une mission sur les commissions payées par les commerçants pour les paiements par carte.

**Proposition de loi modifiant la « loi Bachelot » sur la réforme de l'hôpital**

Les sénateurs ont examiné la PPL Fourcade (UMP - Hauts-de-Seine) en première lecture et ont supprimé l'obligation faite aux praticiens par la loi « Bachelot » d'indiquer sur leur devis le prix de la prothèse proposée au client et son origine de fabrication. La « loi Bachelot » avait ouvert la voie à plus de transparence pour les patients. L'APCMA regrette ce vote du Sénat et espère que les députés reviendront sur cette disposition, faute de quoi, c'est toute la profession des artisans prothésistes qui serait menacée de disparition.

**Rapport sur la formation professionnelle tout au long de la vie**

Les députés Cherpion et Gilles (PS - Indre-et-Loire) auteurs du rapport sur la formation professionnelle tout au long de la vie, soulignent le manque de gouvernance sur la question de la formation. Cette absence de pilotage se ressent dans l'élaboration des nouveaux contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles qui devront être conclus au 1<sup>er</sup> juin 2011 entre l'Etat et la Région. L'objectif est d'assurer un développement cohérent des filières de formation continue. Pierre Méhaignerie, le président de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, a également critiqué le trop grand nombre d'acteurs entre l'Etat, les régions et les partenaires sociaux. Une critique à laquelle souscrit l'APCMA.

**Vacance des baux commerciaux**

Le député Daniel Fasquelle (UMP - Nord - Pas - de - Calais), dans le cadre de sa mission sur la vacance des baux commerciaux, prévoit un « droit de préférence » du locataire en cas de vente des locaux par le propriétaire ou encore le renforcement des possibilités d'intervention des communes dans le cas de commerces inoccupés.

**Frédéric Lefebvre soutient les artisans**

Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'Etat chargé de l'artisanat, s'est entretenu avec Alain Griset, Président de l'APCMA. Le ministre a souligné l'engagement de l'Etat aux côtés des entreprises artisanales et décliné les principaux axes de sa politique en faveur des artisans : valoriser les métiers de l'artisanat, protéger les artisans exerçant en nom propre grâce au nouveau régime de l'EIRL, soutenir la modernisation des entreprises artisanales en libérant l'investissement, recapitaliser la SIAGI et améliorer les synergies avec Oseo.

**DIXIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE DE L'ARTISANAT**

Sur le thème « Entrez dans la plus grande entreprise de France », la dixième édition de la Semaine nationale de l'artisanat a permis d'organiser plus de trois cents évènements du 11 au 18 mars dans toute la France. Opérations portes ouvertes, visites d'entreprises, concours, se sont déroulés grâce aux artisans permettant aux créateurs en herbe de se familiariser avec la création d'entreprise. Désormais protégée par le statut l'EIRL, l'entreprise artisanale reste la meilleure source d'emplois.

**BRÈVES**

■ Les trois journées des métiers d'art à la Cité du patrimoine ont permis à de nombreux jeunes de découvrir des métiers aux savoir-faire exceptionnels

■ François Moutot, directeur général de l'APCMA a été auditionné par Yannick Favennec (Mayenne) responsable du groupe de travail UMP sur les garanties de la ruralité

■ Frédéric Lefebvre a signé une convention avec OSEO et la SIAGI qui améliore l'accès au crédit des EIRL avec plus de garanties

**PALMARÈS APCMA****Carton vert**

Aux sénateurs Lamure et Cornu et leurs cosignataires, pour leurs amendements qui valorisent le rôle des CMA au sein des ORAC et auprès de l'ONAC.

**Carton rouge**

Aux sénateurs qui ont supprimé l'obligation pour les praticiens d'indiquer sur leur devis le prix d'achat des prothèses dentaires proposées au client.

**Question écrite de Monsieur Bernard Perrut, Député UMP du Rhône, le 28 février 2011**

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, sur la nécessité de développer l'apprentissage qui est un système de formation très efficace à tous les niveaux. Une campagne a été annoncée dans ce but avec l'appui d'un grand emprunt et il lui demande quelles mesures peuvent être apportées pour favoriser à la fois les conditions d'hébergement et faciliter les déplacements.

**Réponse de Mme Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle le 22 mars 2011**

Le développement de l'alternance implique notamment de rendre plus accessibles les formations en apprentissage en facilitant les conditions d'hébergement et de transport des jeunes engagés dans ce type de parcours professionnel. Lancé conjointement avec le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et le commissaire général à l'investissement, dans le cadre des investissements d'avenir, l'appel à projets « investir dans la formation en alternance » a justement vocation à développer l'alternance en renforçant l'accessibilité de ces formations. Ce programme exceptionnel de 500 MEUR s'articule autour de deux actions complémentaires, dotées chacune de 250 MEUR. La première action permet de moderniser l'appareil de formation en alternance en finançant des projets de création, d'extension ou de reconversion des centres et organismes de formation accueillant de jeunes travailleurs en alternance. L'objectif est de réaliser, d'ici à 2014, cinquante projets d'investissement. La seconde action permet, quant à elle, de rendre plus accessibles les formations en alternance, en développant des solutions d'hébergement adaptées pour les jeunes engagés dans une formation en alternance et notamment les formations innovantes que la première action a vocation à promouvoir. Pour les opérations relevant de cette seconde action de l'appel à projets, les financements peuvent couvrir jusqu'à 60 % du projet d'investissement. Au total, 15 000 places supplémentaires d'hébergement doivent être créées à l'horizon 2014. Cet appel à projets, dont la clôture définitive est fixée au 31 décembre 2014, a un caractère permanent afin de permettre aux initiatives de mûrir et d'encourager la mise en place de « pôles de références » qui combinent les deux actions. Ainsi, les projets prévoyant des solutions d'hébergement des jeunes sont étudiés avec une attention toute particulière par le commissariat général à l'investissement, qui est chargé de veiller à l'utilisation des fonds destinés aux investissements d'avenir. Par ailleurs, la circulaire du 2 février 2011 relative à la mise en oeuvre des contrats d'objectif et de moyens (COM) apprentissage 2011-2015 stipule que les rénovations et les extensions d'hébergements destinés aux jeunes engagés dans une formation en apprentissage pourront être aussi financées dans ce cadre. Elle apporte également une réponse complémentaire à la question de l'accessibilité de l'offre de formation en alternance, par exemple en milieu rural, en rendant éligible aux financements la mise en place de centres de formation d'apprentis (CFA) dématérialisés.



- Vice-présidente de la commission des finances
- Vice-présidente de la commission spéciale sur le crédit à la consommation
- Secrétaire de la commission spéciale du Grand Paris
- Membre du conseil de l'immobilier de l'Etat
- Membre de l'Observatoire de la sécurité de cartes de paiement
- Membre du groupe d'études de l'énergie, fruits et légumes et de la trufficulture

## L'APCMA ET LE PARLEMENT

Directeur  
de la publication  
*Alain Griset*  
Rédacteur en chef  
*François Moutot*  
Rédaction  
*Béatrice Saillard*  
*Jean-Charles Rosier*  
Contact  
saillard@apcm.fr

Assemblée Permanente  
des Chambres  
de Métiers  
12 avenue Marceau  
75008 Paris  
Tél. 01 44 43 10 00  
Fax 01 44 43 10 85  
www.artisanat.fr

## INTERVIEW DE MADAME NICOLE BRICQ SÉNATEUR SOCIALISTE DE LA SEINE-ET-MARNE

**Que pensez-vous des mesures annoncées par le gouvernement pour lutter contre le chômage des jeunes ? (notamment le financement des contrats aidés par les conseils généraux voulu par le gouvernement)**

L'augmentation annoncée des contrats aidés est en trompe l'œil, le Gouvernement ayant décidé de réduire sa participation à chaque contrat. Le Conseil Général de Seine-et-Marne a, comme tous les départements, été sollicité. Toutefois, la réduction de la participation de l'Etat représente déjà un surcoût de près de 800.000€ pour le département de Seine-et-Marne. Le CG77 a donc légitimement réclamé, avant de prendre en charge davantage de contrats aidés, que le Gouvernement revienne sur ce désengagement. Pour le moment, cela ne semble pas envisagé.

**Quelles sont les mesures appropriées pour développer l'apprentissage en Ile-de-France ?**

L'apprentissage est une voie de formation essentielle pour les jeunes, qui leur permet d'acquérir dès le plus jeune âge des réflexes professionnels et bien souvent d'entrer directement sur le marché du travail, ce qui est un atout formidable. Les Conseils régionaux qui ont la charge de l'apprentissage sont déjà fortement engagés. Mais pour plus d'efficacité, la première mesure doit être une réforme de la taxe d'apprentissage qui conduirait, logiquement, à l'attribuer aux Régions. Outre la réforme attendue de la taxe d'apprentissage, cette question nécessiterait un dialogue constructif avec le Gouvernement pour notamment le convaincre le mieux soutenir, dans les lycées, les filières professionnelles et de viser des contrats d'objectifs davantage fondés sur le qualitatif. Car le soir même où le Président de la République avait annoncé sa volonté de créer un million de places en apprentissage, le Gouvernement avait lui annoncé la suppression des aides aux entreprises qui emploient des apprentis, la réduction des filières de formation professionnelle, la suppression des contrats aidés d'insertion !

**Seriez-vous favorable à ce que le crédit d'impôts recherche (CIR) soit adapté aux entreprises artisanales ?**

Il faut s'engager pour que le crédit d'impôts recherche profite vraiment aux PME, alors qu'à l'heure actuelle il est capté essentiellement par les grandes entreprises qui disposent de nombreuses filiales et qui n'hésitent pas à néanmoins délocaliser leurs activités de recherche...

**Considérez-vous le « Grand Paris » comme une opportunité pour le développement des entreprises artisanales d'Ile-de-France ?**

Le Grand Paris, qui ne se résume pas à un réseau de transports fut-il important pour le développement de l'Ile-de-France, doit profiter au réseau entrepreneurial où l'artisanat a toutes ses chances de développer ses talents.